



ESIMAP

association sans but lucratif

Centre d'études, de services et d'information en matière
de marchés publics et domaines connexes

PROGRAMME DE FORMATION EN **MARCHES PUBLICS**

**FORMATION
DE BASE**

Nouveau cycle
en 9 journées
à la fois théoriques
et pratiques

1^{er} trimestre 2010

Bruxelles, du 19 janvier au 30 mars

Ce programme est également diffusé sur notre site INTERNET

www.esimap.be

Qui sommes nous ?

ESIMAP, Centre d'études, de services et d'information en matière de marchés publics,

est constitué, depuis 1994, sous la forme d'une association sans but lucratif qui regroupe un certain nombre d'experts spécialisés, francophones et néerlandophones. Ces experts sont issus de la haute administration, d'universités où certains enseignent, du barreau ou encore du secteur privé.

Tous ont une longue expérience pratique de la réglementation des marchés publics et de la formation dans ce domaine. Certains ont participé à d'importantes études notamment pour la Commission européenne et pour la Région wallonne. Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la nouvelle réglementation des marchés publics, notamment au sein des organes officiels tels la Commission des marchés publics fédérale. Tous suivent l'actualité de près pour vous la présenter. C'est ainsi que ils sont rapidement prêts pour vous présenter les nouveautés dès leur sortie officielle

ESIMAP propose aux publics intéressés des formations de différents niveaux, en diversifiant les **approches et les thèmes**.

Les atouts d' ESIMAP

- des intervenants clairement identifiés et reconnus pour leurs compétences et leur expérience pratique et actualisée des marchés publics
- des formations approfondies où les thèmes sont abordés dans le détail tout en laissant une large place aux aspects pratiques et aux questions des participants
- des droits d'inscription modérés, malgré l'absence de financement public ou privé extérieur

Lieu de formations

BRUXELLES :

NOVOTEL CENTRE TOUR NOIRE

Rue de la Vierge Noire, 32

1000 BRUXELLES

(Place De Brouckère – Ste Catherine)

ESIMAP peut organiser à votre demande, dans vos locaux ou à l'extérieur, un programme de formation en matière de marchés publics – théorique et pratique – correspondant aux besoins de votre personnel (néerlandophone aussi).

Les conditions générales d'intervention peuvent être communiquées sur simple demande écrite, accompagnée d'un aperçu des sujets à aborder

Informations :

Jean-François Vansnick - ESIMAP
formation.interne@esimap.be

Pour tous renseignements complémentaires



Avenue Général Michel, 1E

B-6000 CHARLEROI

Tél : 071 70 06 65

Fax : 071 70 04 28

Informations, liens utiles, conseils :

www.esimap.be

Conditions d'organisation

1. Méthode de travail

Outre le fait que certaines journées se veulent exclusivement pratiques, l'approche des formations est à la fois théorique et pratique au travers de nombreux exemples qui sont présentés par les intervenants et des questions des participants. Le recours aux transparents ou présentations PowerPoint et la remise aux participants de documents clairs, structurés et **systématiquement actualisés** constituent les principaux supports des formations.

2. Experts et intervenants – Coordination

Les formations seront notamment dispensées par :

- **CABUY Yves**, Premier Attaché au Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Professeur invité à la H.E. Francisco Ferrer, Administrateur délégué d'ESIMAP.
- **DARDENNE Claude**, Conseiller général au SPF Chancellerie du Premier Ministre - Secrétaire de la Commission des marchés publics fédérale. Membre du Comité consultatif pour les marchés publics auprès de la Commission européenne. ^{1,2}
- **DEREAU Georges**, Inspecteur général au Service Public de Wallonie, DGO Mobilité et Voies Hydrauliques, Président de la Commission des marchés publics instituée auprès de la Région wallonne. ^{1,2}
- **LIBERT Yves**, Inspecteur général des finances, Corps interfédéral de l'Inspection des Finances. _
- **PAIVA Isabelle**, Architecte principale, Responsable de la Cellule Marchés Publics de la Commune d'Ixelles
- **DOR Virginie, THIEL Patrick, VASTMANS Marie**, Avocats au Barreau de Bruxelles. ³

La direction scientifique et la coordination des formations est assurée par Georges DEREAU, président, Yves CABUY, administrateur délégué, et Jean-François VANSNICK, directeur.

3. Droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas, les pauses café et les locations de salles et de matériel.

ESIMAP ne disposant pour ces formations, en dehors des droits d'inscription, d'aucune intervention publique, le montant de ces droits inclut outre les honoraires des intervenants, les frais de gestion pédagogique et administrative, de documentation, de secrétariat, d'encadrement et d'accueil.

Les droits d'inscription doivent être versés au compte n° **001-2646273-92** d'ESIMAP à Charleroi avec la communication requise, dans les meilleurs délais après réception de la facture.

4. Modalités communes à toutes les formations

● Horaire

Toutes les journées de formation ont lieu de 9h précises à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h et repas inclus). Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30. L'accueil est organisé à partir de 8h45.

● Nombre de participants

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est sauf dérogation, limité à un maximum par journée de formation :

- de **40** personnes pour les 2 journées du module d'Approche générale
- de **35** personnes pour les journées spécifiques du cycle de Base

1. Co-auteur de l'ouvrage «Les marchés publics – Droits belge et européen – Principes et applications» (ESIMAP - mars 2001)
2. Membre effectif de la Commission des marchés publics fédérale
3. Auteur de l'ouvrage « Mémento des Marchés publics » (Kluwer)

● Inscriptions_____

Vu la liste d'attente reportée du trimestre précédent, les inscriptions doivent parvenir à ESIMAP au plus tôt dès réception de la brochure.

Pour la formation de base, les inscriptions doivent être prises au **minimum pour les deux premières journées (Approche générale)**.

Pour les **autres journées**, l'inscription est facultative, mais **l'inscription à plusieurs journées au delà des deux premières, permet de bénéficier de la dégressivité des droits d'inscription**. Au-delà des dates limites d'inscription, des inscriptions tardives pourront encore être acceptées pour autant que, sauf dérogation, le nombre maximum de participants ne soit pas atteint.

● Remplacements / Absences / annulations_____

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription**. Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus.

De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement **après** confirmation de l'inscription, mais AVANT d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **65 EUR** pour frais administratifs d'annulation. Dans l'hypothèse où les droits d'inscription auraient été payés, ils ne seraient remboursés que sous déduction de ce droit de **65 EUR**.

● Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie. Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été averti par écrit de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

● Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre **suffisant** d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt.

En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes. A défaut, la date initialement prévue pour la formation pourra être modifiée.

Dans tous les cas, les personnes inscrites en seront averties.

Depuis 2004, les formations d'ESIMAP sont agréées par l'ordre des Barreaux francophone et germanophone et la participation à nos journées octroie des points juridiques aux avocats.

GRILLE DES FORMATIONS ORGANISEES PAR ESIMAP De janvier à mars 2010

Modules	Nombre de jours	Jours	Dates	Droits d'inscription	Thème	Lieux	
Ia. Formation de base – PRINCIPES & APPROCHE GENERALE							
Approche générale (obligatoire)	2 j.	Ma Ma	19 /01 26 /01	580 EUR	I	BRUXELLES (janvier – mars)	
Ib. FORMATION DE BASE – THEMES PARTICULIERS							
Publicité des marchés	1 j.	Ma	02 /02	330 EUR	II		
Sélection qualitative	1 j.	Ma	09 /02	330 EUR	III		
Documents du marché	1 j.	Ma	23 /02	330 EUR	IV		
Traitement des offres	1 j.	Ma	02 /03	330 EUR	V		GEMBLOUX (avril – juin)
Exécution : générale, fournit serv	1 j.	Ma	09 /03	330 EUR	VI		
Exécution : travaux et pratique	1 j.	Ma	16 /03	330 EUR	VII		
Contentieux attribution exécution	1 j.	Ma	23 /03	330 EUR	VIII		
II. JOURNEE D'ACTUALITE							
Actualité 2010-1	1 j.	Ma	30 /03	330 EUR	IX	BRUXELLES	

Thèmes abordés : Formation de base :

- I.** Approche générale
- II.** Publicité
- III.** Sélection
- IV.** Les documents du marché
- V.** Offres – Choix de l'adjudicataire
- VI.** Exécution des marchés : Approche générale - services –
- VII.** Exécution des marchés – Marchés de travaux et exercices Pratiques
- VIII.** Contentieux de l'attribution et de l'exécution

Journée d'actualité :

- IX.** Actualité récente en législation et jurisprudence

**TARIFS DEGRESSIFS
POUR LE CYCLE DE FORMATION DE BASE 2010**

Module d'App générale	Ajout des modules suivants	Prix
M 1 (2 jrs)	0	580 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 1 au choix	805 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 2 au choix	950 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 3 au choix	1080 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 4 au choix	1195 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 5 au choix	1310 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 6 au choix	1440 EUR
M 1 (2 jrs)	+ tous les 7	1560 EUR
Sans le module d'app générale	Ajout des modules suivants	Prix
	1 au choix	330 EUR
	2 au choix	620 EUR
	3 au choix	840 EUR
	4 au choix	995 EUR
	5 au choix	1130 EUR
	6 au choix	1260 EUR
	tous les 7	1380 EUR

Inscription 2010 / 1

A RENVOYER PAR :

➤ FAX : 071 70 04 28

➤ ou MAIL : info@esimap.be

➤ ou COURRIER : **ESIMAP**

Avenue Général Michel 1 E
6000 Charleroi

Mme/Melle/M. (NOM) :

Prénom :

Fonction :

Administration/entreprise :

Service :

Adresse professionnelle :

N° de TVA :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics : OUI / NON

Organisme :²

Année :² Expérience en marchés publics depuis :²

I. Formation de base – Bruxelles – Novotel Centre Tour Noire


* S'inscrit au **Module d'Approche générale** (2 jours obligatoires)
mardis 19 et 26/01/2010 580 € ⁴

* S'inscrit en outre au(x) Module(s) suivant(s), de chacun une journée :
application des tarifs dégressifs (voir tableau)

Publicité (02/02)	Sélection qualitative (09/02)	Documents du marché (23/02)	Traitement des offres – choix adj. (02/03)
Exécution gén fournit services (09/03)	Exécut travaux et pratique (16/03)	Contentieux attribut et exéc (23/03)	Cycle total (9 journées) 1560 EUR

II. Journée d'actualité – Bruxelles – mardi 30 mars 2010

* Se pré-inscrit à la **J Actu 2010-1** - ma 30/03/2010.....330 EUR 4

- En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de €⁵ dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte d'ESIMAP n° **BE12 001 2646273 92** (Notre n° TVA BE 0454.068.480)
- Commande l'ouvrage d'ESIMAP « Les marchés publics ... » à EUR (180 € si inscrit à 5 journées de formation de base)  pour l'ouvrage, bon de commande avec facturation séparée. ⁶
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à
- Désire recevoir une attestation de participation.

Date :

Signature ⁷ :

Cachet / accord :

En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme
3. Entourer le ou les numéro(s) de(s) module(s) choisi(s)
4. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
5. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
6. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente
7. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)

Formation de Base – 9 journées

1. Thème général

Comprendre et appliquer la réglementation en vigueur des marchés publics.

2. Objet

- Cette formation de portée générale est établie sur **neuf journées** ; elle est destinée à permettre aux participants d'aborder l'ensemble de la réglementation actuellement en vigueur d'une part sous deux aspects : la passation et l'exécution ; d'autre part en l'envisageant à la fois sur le plan théorique et d'**un point de vue pratique** ; chaque approche théorique étant, chaque fois que cela est possible, prolongée, **au cours de la même journée, par une mise en situation concrète**, sauf lors des 2 premières journées qui visent à poser les bases théoriques et à définir les concepts qui reviendront tout au long de la formation.
- Quand cela s'impose, les distinctions qui caractérisent les règles applicables aux « **secteurs spéciaux** » par rapport à celles qui concernent les « **secteurs classiques** » sont mises en évidence.
- La formation est répartie en **sept modules**, le module d'Approche générale (Principes Généraux) étant **obligatoire** (2 journées), les modules suivants (Thèmes particuliers) étant **accessibles séparément**.

3. Public concerné

La formation est organisée à l'intention :

- des cadres et agents des secteurs **public et privé** qui, estimant qu'ils ne disposent pas d'une formation suffisante en marchés publics, désirent acquérir les connaissances générales indispensables en vue de leur (éventuelle) mise en pratique ;

- des personnes qui, en charge de dossiers de marchés publics, désirent bénéficier d'une **remise à niveau** d'ensemble ou sur l'un ou l'autre thème. Les nouvelles règles seront intégrées à la formation au fur et à mesure de leur introduction dans la législation belge.

Les personnes qui s'inscrivent à la formation de base doivent, en principe, prendre obligatoirement inscription au minimum pour le module d'Approche Générale (2 jours).

L'inscription aux modules suivants est admise isolément non seulement pour les personnes inscrites au module d'approche générale, mais pour toute personne soucieuse d'actualiser ses connaissances et sa pratique **MAIS à la condition qu'elle fasse la preuve**

- ◆ de sa participation à une formation suffisamment approfondie en marchés publics auprès d'ESIMAP ou d'un autre organisme de formation, au cours des **trois** dernières années ;
ou
- ◆ d'une expérience certaine de la pratique de la matière.

Les personnes qui auront suivi l'ensemble des modules et des 9 journées de la formation de base au cours soit de ce trimestre, soit de l'année recevront d'office un certificat de participation authentifié par la signature des responsables d'ESIMAP et des différents intervenants, remis fin juin 2010

INFORMATION IMPORTANTE

Ce cycle de formation de base est organisé régulièrement au cours de l'année, à chaque trimestre sauf pendant juillet – août.

La prochaine formation de base aura lieu dès janvier 2010 à Bruxelles, la suivante aura lieu après les vacances de Pâques à Gembloux en avril puis à Bruxelles en septembre 2010.

Pour des raisons pédagogiques nous limitons le nombre de participants, ne tardez donc pas à vous inscrire assez tôt

Formation de Base

PRINCIPES ET APPROCHE GENERALE

MODULE D'APPROCHE GENERALE DE LA REGLEMENTATION DES MARCHES PUBLICS

Dates & Lieu

Bruxelles : Mardis 19 et 26 janvier 2010

*Attention, ces deux premières journées constituent une approche théorique de la réglementation, composée d'une **présentation des concepts et principes de base** nécessaires à la compréhension des journées suivantes.*

La mise en pratique interviendra lors de la suite (modules suivants), qui sera consacrée aux différentes étapes à passer dans un marché public

1ère journée Mardi 19 janvier 2010

Matinée

● Les marchés publics - Contrats et marchés

- ▶ Différences de régimes juridiques applicables au secteur public et au secteur privé
- ▶ Contrats administratifs et contrats de l'Administration
- ▶ La notion de marché public (champ d'application quant à la matière)
- ▶ Les principes généraux d'application aux marchés publics: forfait - concurrence - paiement pour service fait et accepté – Les exceptions
- ▶ Les phases et les conditions du marché – Passation – Exécution

Après-midi

- ▶ La loi et ses arrêtés d'exécution
- ▶ Champ d'application quant aux personnes
 - ◆ secteurs classiques – secteurs spéciaux
 - ◆ pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices
 - ◆ autorités compétentes et délégations de pouvoirs

Intervenants : Yves CABUY et Claude DARDENNE

2ème journée Mardi 26 janvier 2010

Matinée

● L'approche générale de la réglementation {2}

- ▶ La passation du marché
- ▶ les phases (principes) : sélection – attribution
- ▶ les critères
- Les modes de passation des marchés
 - ▶ les procédures de mise en concurrence
 - ▶ la procédure négociée dans les « secteurs classiques »

Après-midi

● L'approche générale de la réglementation {3}

- ▶ Les secteurs spéciaux
 - ◆ principales règles applicables
 - ◆ a procédure négociée avec et sans publicité
- ▶ Les conditions d'accès et les obligations des entreprises
- ▶ L'exécution des marchés publics – Principes généraux
- ▶ Le contentieux des marchés publics (principes)

Intervenants : Yves CABUY et Patrick THIEL

MODULE SUR LA PUBLICITE DES MARCHES

Date & Lieu

Bruxelles : Mardi 02 février 2010

1. Objet

L'Administration qui passe un marché a pour **obligation d'informer** les entreprises, particulièrement dans les procédures de mise en concurrence. Les entreprises intéressées par les marchés publics sont, quant à elles, confrontées à la **nécessité de s'informer**.

Les moyens mis en œuvre à cet effet par la réglementation des marchés publics sont ceux de la **publicité** des marchés ; celle-ci doit être organisée sur la base de règles que la législation précise.

Cette journée a pour objet de permettre aux participants de prendre connaissance, d'abord de ces diverses règles et de se confronter ensuite à leur application.

2. Programme

Matinée

- [La publicité et la mise en concurrence des marchés {1}](#)
[Secteurs classiques – Secteurs spéciaux](#)
 - ▶ Considérations générales - Application
 - ▶ Les seuils de publicité et les méthodes d'évaluation
 - ▶ Les modes de publicité
 - ▶ Contenu : modèles d'avis de marché standardisés
 - ▶ Les délais de réception des offres
 - ▶ Exceptions

Intervenant : Georges DEREAU

Après-midi

- [La publicité et la mise en concurrence des marchés {2}](#)
[Approche pratique](#)
 - ▶ Analyse des modèles d'avis standardisés
 - ▶ Examen critique d'avis de marchés publiés
 - ▶ Recommandations pour la rédaction d'un avis de marché

Intervenant : Claude DARDENNE

Formation de Base

THEMES PARTICULIERS

MODULE SUR LA SELECTION ET LA QUALIFICATION DES ENTREPRISES

Date & Lieu

Bruxelles : Mardi 09 février 2010

I. Objet

Cette journée porte sur les conditions d'accès des entreprises aux marchés publics à travers la sélection qualitative et la qualification des entreprises ainsi que par l'agrément des entrepreneurs.

Elle a pour objet de présenter et de commenter la sélection qualitative comme une obligation pour les pouvoirs adjudicateurs. En y incluant l'agrément des entrepreneurs, il s'agit aussi de préciser à quelles conditions et comment les entreprises de travaux peuvent accéder aux marchés publics en fonction de certaines causes d'exclusion et de leur capacité ; ceci valant notamment pour les associations momentanées comme pour les entreprises qui se présentent individuellement.

Pour les « secteurs spéciaux » est également abordé le « système de qualification ».

2. Programme

Matinée

- [La sélection qualitative et la qualification des entreprises {1}](#)
[Secteurs classiques – Secteurs spéciaux – Les critères Directives européennes et réglementation belge](#)
 - Sélection qualitative et modes de passation
 - Les causes d'exclusion
 - La capacité économique et financière
 - La capacité technique selon les types de marché
 - L'agrément des entrepreneurs de travaux
 - La sélection des entreprises dans les secteurs spéciaux : sélection qualitative et système de qualification
 - La décision de sélection et l'information des entreprises

Après-midi

- [La sélection qualitative et la qualification des entreprises {2}](#)
 - Mise en situation et analyse critique sur la base d'exigences posées par des pouvoirs adjudicateurs et reprises dans des avis de marchés publiés
 - L'établissement de critères selon les marchés – Approche pratique - Recommandations

Intervenants : Yves CABUY et Isabelle PAIVA

MODULE SUR LES DOCUMENTS DU MARCHÉ

Date & Lieu

Bruxelles : Mardi 23 février 2010

I. Objet

La réussite d'un marché public est, dans une large mesure, liée à la qualité du cahier spécial des charges lequel doit contenir les conditions **préalables** de passation et d'exécution des marchés publics ; ceci valant avant tout pour les procédures de mise en concurrence.

Lorsqu'on parle de documents du marché, il faut traiter d'une part du **cahier général des charges des marchés publics** et d'autre part, des conditions que pose la réglementation pour la rédaction des **cahiers spéciaux des charges**, sans oublier le contrat qui est un mode de constatation des marchés, spécifique aux procédures négociées.

L'objet de la journée est de présenter et de commenter l'ensemble des règles applicables et de permettre ensuite aux participants d'aborder concrètement les difficultés que peuvent susciter à la fois la rédaction d'un cahier spécial des charges et son application.

2. Programme

Matinée

● Les documents du marché {1}

- ▶ L'avis de marché
- ▶ Le cahier spécial des charges
 - ◆ Le cahier spécial des charges et la passation du marché
 - ◆ Le cahier spécial des charges et l'exécution du marché
- ▶ Les documents tenant lieu de cahier des charges
- ▶ Les autres documents du marché
 - ◆ Cahier des charges type
 - ◆ Spécifications techniques
 - ◆ Objets du marché
- ▶ L'accès aux documents du marché
- ▶ Les contradictions entre documents

Après-midi

● Les documents du marché {2}

Mise en situation

- ▶ Analyse critique de clauses de cahiers spéciaux des charges
- ▶ Recommandations et conseils pour la rédaction de cahiers spéciaux des charges et de contrats – Approche pratique

Intervenants : Georges DEREAU et Yves LIBERT

Formation de Base

THEMES PARTICULIERS

MODULE SUR L'ETABLISSEMENT ET LE TRAITEMENT DES OFFRES - CHOIX ET DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE

Date & Lieu

Bruxelles : Mardi 02 mars 2010

I. Objet

Sont abordées au cours de cette journée les règles qui déterminent :

- les conditions auxquelles sont subordonnés, pour les entreprises, l'établissement et la présentation de leur offre ;
- la régularité des offres ;
- la manière dont le pouvoir adjudicateur doit analyser et comparer les offres en présence ;
- les critères et les modalités du choix de l'adjudicataire ;
- les obligations de motivation des décisions et d'information des entreprises, qui s'imposent au pouvoir adjudicateur.

2. Programme

Matinée

- Etablissement et analyse des offres – Choix et désignation de l'adjudicataire
 - Le modèle d'offre
 - La régularité et la conformité des offres – Les prix anormaux
 - L'analyse et la comparaison des offres régulières
 - L'attribution et la conclusion du marché
 - La motivation des décisions et l'information des entreprises

Après-midi

- Mise en situation et étude de cas
 - Régularité des offres
 - Prix anormaux
 - Variantes obligatoires et facultatives – Variantes libres
 - Critères et décision d'attribution
 - Motivation et information

Intervenants : Georges DEREAU et Yves LIBERT

MODULE SUR L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

JOUR 1 : APPROCHE GENERALE – FOURNITURES & SERVICES –
JOUR 2 : MARCHES DE TRAVAUX ET APPLICATIONS PRATIQUES

Dates & Lieu

Bruxelles : Mardis 09 et 16 mars 2010

I. Objet

La première journée est consacrée aux règles générales d'exécution des marchés publics, établies par l'arrêté royal du 26 septembre 1996 ainsi qu'au chapitre Ier du cahier général des charges des marchés publics, contenant les clauses communes à tous les marchés. L'après-midi aborde en théorie certains aspects spécifiques de l'exécution, à savoir les marchés de fournitures et de services.

La seconde journée aborde la suite des aspects particuliers de l'exécution des marchés publics sur la base des dispositions du chapitre II du cahier général des charges des marchés publics. Cela concerne les marchés de travaux. L'après-midi est consacrée aux cas pratiques des règles d'exécution, que ce soit pour des marchés de fournitures, services ou travaux. Il s'agit donc d'un complément à la journée précédente.

2. Programme

1ère journée

Mardi 09 mars 2010

Matinée

- Les règles générales d'exécution et les clauses communes à tous les marchés
 - Les règles générales d'exécution
 - L'application du cahier général des charges pour l'exécution du marché et les clauses communes à tous les marchés, entre autres : le cautionnement, la révision des prix, les droits intellectuels, les paiements, les réclamations et requêtes, les actions judiciaires, les garanties, les réceptions, les moyens d'action du pouvoir adjudicateur et les sanctions.
 - Acomptes et avances
 - Sous-traitance et révision des prix
 - Clauses du marché – Modifications et dérogations en cours d'exécution

Après-midi

- L'exécution des marchés publics de fournitures et des marchés publics de services
 - Présentation et analyse des dispositions spécifiques du cahier général des charges des marchés publics, dans leur application
 - Application du droit commun des contrats

2ème journée

Mardi 16 mars 2010

Matinée

- L'exécution d'un marché public de travaux
 - Modalités d'intervention du pouvoir adjudicateur
 - Phases successives d'exécution
 - La responsabilité civile de l'entrepreneur

Après-midi

- L'exécution des marchés publics en pratique
 - Mise en situation
 - Présentation et analyse d'incidents d'exécution, entre autres : cautionnement, sujétions imprévues, réceptions, sanctions et mesures d'office

Intervenants :

Georges DEREAU et Virginie DOR

Formation de Base

THEMES PARTICULIERS

MODULE SUR LE CONTENTIEUX DE L'ATTRIBUTION ET DE L'EXECUTION

Date & Lieu

Bruxelles : Mardi 23 mars 2010

I. Objet

Cette journée a pour but de clôturer le cycle de formation de base en abordant la délicate problématique des recours auxquels les pouvoirs adjudicateurs peuvent être exposés, soit au moment de l'attribution (recours par les soumissionnaires évincés), soit au moment de l'exécution (recours contre les adjudicataires défailants)

2. Programme

Matinée

● [Le contentieux de l'attribution](#)

- ▶ Difficultés fréquentes pouvant donner lieu à du contentieux
- ▶ Les procédures urgentes
- ▶ Les procédures au fond

Après-midi

● [Le contentieux de l'exécution](#)

- ▶ Difficultés fréquentes pouvant donner lieu à du contentieux
- ▶ Procédure

● Exercice pratique sur le contentieux

Intervenants : **Virginie DOR** et **Samuel WAUTHIER**

JOURNEE D'ACTUALITE – EVOLUTIONS RECENTES EN LEGISLATION ET JURISPRUDENCE DES MARCHES PUBLICS

Date & Lieu

Bruxelles : Mardi 30 mars 2010

I. Objet

Cette journée a pour but de présenter aux personnes déjà familières avec la matière des marchés publics les dernières avancées réglementaires (circulaires, lois et/ou arrêtés, ...) qui seront apparues dans la législation belge et/ou européenne au premier trimestre 2010 ainsi que les décisions de justice (Cours et tribunaux belges et européens) qui auront contribué à faire évoluer la matière ou à clarifier certains points de droit restés flous.

Le programme détaillé ne peut évidemment pas être communiqué au moment d'imprimer cette brochure mais il sera diffusé sur notre site et aux personnes intéressées dès la mi-mars 2010.